

Prévoyance liée (3A)**Prévoyance libre (3B)****Rachat de cotisations LPP**

Preneur d'assurance	les personnes exerçant une activité lucrative en Suisse	tout le monde	Idem 3A, possibilité de rachat déterminée déterminée par la caisse de prévoyance
Durée et échéance	jusqu'à l'âge de la retraite en principe	libre	Idem 3A, mais pas d'avantage fiscal si la durée est inférieure à 3 ans
Bénéficiaires	légaux, soit conjoint, descendants directs, etc.	libre choix	Idem 3A
Mise en garantie	limitée au financement de son logement	possible dès que l'assurance à une valeur de rachat	Idem 3A
Rachat	possible pour le financement de son logement, au début d'une nouvelle activité lucrative indépendante, lors d'un départ à l'étranger ou jusqu'à 5 ans avant la retraite légale	possible	Idem 3A
Déductibilité de la prime, impôts genevois et (fédéral)	par salarié : CHF 6'682.00 (idem) par indépendant sans LPP : CHF 33'408.00, max. 20% du revenu (idem)	CHF 1'650.00 (CHF 1'600.00) par conjoint et CHF 900.00 (CHF 600.00) par enfant Déductibilité accrue en cas d'absence de LPP	Entièrement déductible
Imposition durant la durée du contrat	aucune	la valeur de rachat est imposable sur la fortune	Aucune
Imposition de la prestation en cas de vie <i>en capital</i>	faiblement imposable (abattement de 80% approx.)	Exonéré (si susceptible de rachat)	Idem 3A
<i>en rente</i>	comme tout autre revenu auquel il s'ajoute	moyennement imposable (abattement de 60% des rentes viagères)	Idem 3A
Imposition de la prestation en cas de décès	faiblement imposable (abattement de 80%)	Exonéré de l'impôt sur le revenu, mais éventuel impôt de succession (rentes décès pleinement imposable)	Idem 3A
Changement de domicile au terme	avantages à être domicilié dans un canton à faible imposition et impôt à la source variable selon les cantons en cas de domiciliation à l'étranger	impôt à la source de 8% récupérable à l'étranger si déclaré	Idem 3A

FEHLMANN & ASSOCIES S.A.

Genève, le 3 février 2012 (SEEO)